

PV du conseil d'école du 15 octobre 2020

Présents :

Ecole : Mmes Barrière, Petat, Boutes, Molinier, Couderc, Nicolas, Gouerec, Izard, Gagnaire, Catrice, Gadoin, Laye, Cistac, Pelaez, MM. Esquirol, Barrière

Parents d'élèves élus : Mmes Malleville, Turatello, Hervé, Forte, Artigaut, Torrado, Viguié

M. Frerotte, Paulien

DDEN : M. Cazeneuve

Mairie : Mme Lacoste

ALAE : Mmes Grisel, Mercier, Massat, Belbeze / CLAS : M. Rabaud

Excusées : Mmes Siméon (maire), Leguen (psychologue scolaire) et M. Respaud (IEN), Mme Jordana

Début du conseil : 17h00

Tour de table pour se présenter

Présentation du Conseil d'école :

C'est l'instance principale de l'école. Il est présidé par la directrice qui réunit les représentants de la communauté éducative. Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire. Il ne traite pas de situations personnelles ni de fonctionnement lié à une classe.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des parents délégués. Pour cette année, les dates fixées sont :

Jeudi 15 10 2020 à 17 h00

Mardi 09 03 2021 à 17 h 00

Lundi 07 06 2021 à 17 h 00

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès verbal qui sera accessible aux parents d'élèves.

Elections des représentants de parents d'élèves

Cette année, deux listes : une présentée par la FCPE et une de parents non constitués en association.

535 inscrits, 270 votants, 21 bulletins blancs ou nuls soit un taux de participation de 50,47%, en hausse par rapport à l'année dernière (44,44%)

Tous les postes sont pourvus : 10 par les parents FCPE, 5 par les parents non constitués en association.

Proposition reconduite cette année : programmer 2 à 3 réunions en fonction des besoins avec au moins 3 représentants des deux listes des parents d'élèves délégués, la directrice de l'école et 2 enseignants.

Les dates de ces réunions seront fixées à l'avance, un ordre du jour sera établi et un compte rendu sera rédigé à la fin de ces réunions.

Les parents sont d'accord sur le principe.

La rentrée :

Les effectifs : 15 classes dont 10 en élémentaire et 5 en maternelle.

CONSTITUTION DES CLASSES										
Nom de l'enseignant	Prénom de l'enseignant	Effectifs PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
BARRIERE	Marie	26								
PETAT	Laurence	5	18							
MOLINIER	A Marie		11	14						
BOUTES	Isabelle		6	16						
JORDANA	Stéphanie		7	18						
GOUREC	Véronique				21					
NICOLAS	Sylvie				20					
GAGNAIRE	Christelle					26				
CATRICE	Aurélie					17	9			
CISTAC	Emilie						27			
GADOIN	Sophie						27			
ESQUIROL	Cédric							28		
PELAEZ	Nathalie							13	13	
IZARD	Christelle							13	13	
BARRIERE	Luc								27	

TOTAL : 376 élèves

Enseignement des langues : Tous les élèves, de la petite section au CM2, bénéficient de cet enseignement en anglais. Il est dispensé par l'enseignant de la classe qui dispose d'une habilitation.

Rased : Le réseau d'aides fait partie d'un pôle ressource composé de différents professionnels : le médecin scolaire, un enseignant en charge des dossiers MDPH, une psychologue scolaire. Les parents peuvent solliciter une aide du rased en s'adressant à la directrice de l'école ou directement aux personnes citées ci-dessus.

Les évaluations nationales CP / CE1 : Les compétences des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques ont été évaluées entre le 14 et le 27 septembre 2020. Les élèves de CP seront à nouveau évaluer lors d'un point d'étape entre le 18 et le 21 janvier 2021.

Ce dispositif est un outil au service de l'enseignant pour qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères fiables afin d'organiser son action pédagogique en conséquence. Il va lui permettre de compléter les informations qu'il a recueillies sur chacun de ses élèves. Le professeur de CP et de CE1 peut ainsi affiner sa connaissance des acquis de chacun de ses élèves, les prendre en compte pour orienter son enseignement et accompagner au mieux les apprentissages de tous.

Les parents d'élèves seront informés individuellement des résultats de leur enfant.

L'aide aux élèves :

Les APC : activités pédagogiques complémentaires.

Elles ont lieu les lundis et mardis de 12 h 05 à 12 h 45 selon un emploi du temps défini.

Ces activités sont organisées par période avec, pour chacune, une proposition adressée à la famille qui donne ou ne donne pas son accord.

Pour rappel, les APC permettent trois actions : de la remédiation scolaire en terme de compétences, des actions de méthodologie, des actions en lien avec le projet d'école.

PPS : 13 enfants bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation lié à leur handicap, dont 10 avec une notification spécifiant une aide humaine (aesh). 5 aesh sont nommées (4 en contrat 24 h, 1 en contrat 32 h). L'école est en attente de 2 recrutements supplémentaires.

Projets pédagogiques et sorties :

Le projet d'école :

Son titre : Vivre et apprendre ensemble

Les axes du projet d'école :

AXE 1 : Assurer la continuité des parcours pour les élèves

Objectif(s)prioritaire(s) pour l'école :

- Permettre aux futurs élèves de CP et de 6° de connaître leur nouvel environnement (école élémentaire et collège) ;
- Responsabiliser les enfants lors de leur déplacement quotidien dans la rue en tant que piétons et en tant que cyclistes ;
- Se repérer dans l'espace BCD ;
- Construire une première culture littéraire ;
- Se repérer dans les outils et les méthodes.

AXE 2: Vivre ensemble

Objectif(s)prioritaire(s) pour l'école :

- Améliorer le climat dans les classes et la cour de récréation ;
- Permettre à tous les élèves de comprendre et d'utiliser un vocabulaire précis et adapté (accroître le potentiel lexical).

AXE 3: Apprendre ensemble

Objectif(s)prioritaire(s) pour l'école :

- Améliorer l'estime de soi, le bien être et le climat en classe et dans la cour de récréation ;
- Partir des acquis de l'élève, du positif pour le renforcer sans masquer les difficultés ;
- Comprendre son rôle d'élève.

Les projets de cette période :

- plantation de pensées dans la cour de l'école maternelle.
- participation à la journée du sport le 23 septembre
- projet potager à l'école
- participation à ELA, projet citoyen et sportif

L'ALAE :

Les protocoles sanitaires seront communiqués par mail aux parents d'élèves.

Les projets continuent par ailleurs : gaspillage alimentaire, bouchon solidaire, récupération des jouets, projet Noël autour de la forêt enchantée, laïcité, danse, chant.

Le clas : Ce dispositif a pour objectif de favoriser la réussite scolaire des enfants et accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s) en lien étroit avec l'établissement scolaire. Rappel : 1 accompagnateur pour 4 élèves et 2 séances par élève obligatoire. / Effectif accueilli possible actuellement : 8 enfants. / Rencontre individuelle avec les parents et les enfants préalable. / Début de l'action lundi 02 novembre 2020.

Présentations des actions à venir (à voir suivant le protocole sanitaire en vigueur) : Projet théâtre scénette :

participation au projet « dis moi 10 mots » / Projet lecture : conter, lire avec les enfants, découvrir et enrichir son lexique / Participations à diverses manifestations municipales.

Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur d'une école, définit l'ensemble des règles de vie de l'école. Il fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative. Le règlement intérieur de l'école est aussi un document éducatif : il place l'élève en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté en le rendant progressivement responsable.

Le règlement intérieur est élaboré par le directeur d'école, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis voté lors du conseil d'école.

Suite au vote fait ce jour, le règlement de l'école primaire Cantelauze est adopté à l'unanimité.

Question des parents :

- Pourquoi l'obligation de l'école dès 3 ans n'apparaît-elle pas. → Mme Laye vérifiera ce point mais a priori le décret n'est pas sorti.

La sécurité

3 exercices incendie à réaliser dans l'année. Le premier a eu lieu le 15 octobre, concernant le bâtiment en dur. Les enfants sont sortis en 2min50.

- le PPMS

Deux exercices PPMS pour cette année. Ces exercices permettent de répéter des postures

(confinement ou évacuation) adaptés à l'âge des enfants.

La première simulation portant sur le danger « intrusion de personnes » a été réalisée le 13 10 2020, l'autre sera en rapport avec les risques majeurs d'origine naturelle ou technologique.

Les dispositions à prendre relatives à cet exercice concernent la pose de barillets verrous dans certaines classes qui n'en sont pas équipées, le nettoyage des rideaux des classes des préfabriqués pendant les vacances.

Bilan de la coopérative scolaire et des comptes mairie :

Le solde de la coopérative scolaire de l'école maternelle est à ce jour de 5524 euros, celui de l'école élémentaire de 19 700 euros (hors dons des familles effectués à cette rentrée non comptabilisés à ce jour). Ces montants sont particulièrement importants du fait des sorties annulées (dont la classe transplantée prévue pour les classes de cycle 3)

Cette somme nous permet de financer les sorties pédagogiques et les projets de classe. A cela s'ajoutera la cotisation volontaire des parents et le bénéfice de la vente des photos de classe.

La mairie verse également 33,27 euros (fonctionnement et transport) par enfant en maternelle, 48,57 euros (fonctionnement et transport) par enfant en élémentaire.

La mairie octroie aussi un budget investissement en mobilier pour un montant de 2600 euros pour l'école (soit 170 euros par classe). L'an dernier ce budget a été utilisé pour renouveler 3 tableaux de classe, 2 bancs en maternelle et 27 chaises. Nous avons soulevé lors du conseil d'école du 05 mars 2020 que ce renouvellement des chaises cassées impactaient fortement ce budget. La mairie avait répondu qu'elle allait « voir dans les différentes écoles et dans les locaux s'il reste des chaises non utilisées. Si ce n'est pas le cas, la mairie s'engage à en commander sur un budget supplémentaire. » Qu'en est il ?

Réponse mairie : L'école précisera les besoins restants en chaises à la mairie qui les commandera sur un autre budget.

Les travaux :

Ceux réalisés :

- Pose de panneaux d'affichage extérieur côté élémentaire.
Les parents demandent s'il est possible de déplacer le panneau côté maternelle pour permettre une meilleure visibilité.

Ceux en attente :

- Sécurisation du mur d'enceinte côté maternelle. => Inscrit sur le plan d'investissement 2021.
- Installation d'un récupérateur d'eau pour l'élémentaire. => se sera fait.
- Nettoyage des climatisations. => Fait 1 fois par an comme le stipule la réglementation. Les travaux relatifs à la qualité de l'air sont à l'étude et pourraient être réalisés fin 2021.
- Réparation des fuites d'eau quand il pleut (BCD, hall, autres) => de petits travaux ont été faits pour limiter ces fuites mais des travaux plus globaux seront effectués fin 2021.
- Consolidation du plancher classe 14 (fissures) => la mairie prend en compte.
- Douche WC intérieur maternelle à descendre => ce sera fait.

- Amélioration réseau internet. A quel moment la fibre va-t-elle être installée dans l'école ? => La mairie précise que cela concernera d'abord les particuliers puis des entreprises et bâtiments publics.

Questions des parents :

- Clarification sur le fonctionnement de la cantine avec les restrictions sanitaires: Heures de repas (en particulier du dernier service), temps de repas, protocole sanitaire... ?

Réponse Alaé :

En début d'année, les CP, CE1 et CE2 passaient en 1^{er} service. Après désinfection des tables, les CM1 et CM2 passaient. Depuis, l'ordre a changé pour gagner du temps. De plus le protocole a été assoupli.

En maternelle, 2 services : 12h et 13h.

- Nous avons constaté des arrivées régulièrement tardives du bus scolaire, parfois après fermeture des portes de l'école. Quelles sont les raisons de ces retards et qu'est-il mis en œuvre afin de limiter ces retards réguliers ?

Réponse mairie : Après un démarrage un peu compliqué, le bus n'est plus en retard ces derniers temps.

- Horaires des écoles (sujet récurrent): Problème pour les parents avec des enfants en maternelle et élémentaire (enfants qui peuvent se retrouver en ALAE quand les parents sont retardés lors de la récupération du premier enfant à la sortie de l'autre école) : Les parents réitèrent leur demande d'un petit décalage entre les horaires ou un léger allongement de la plage de récupération des enfants.

Réponse école : La question est récurrente, la réponse aussi, elle est identique à celle faite l'an dernier : « Ce n'est ni le maire de la commune, ni le directeur d'école qui fixe les horaires de son établissement.

C'est le directeur académique, agissant sur délégation du recteur d'académie, qui est compétent pour décider de l'organisation du temps scolaire dans les écoles. Il consulte en parallèle le conseil général compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire ainsi que la mairie. »

M. Cazeneuve précise qu'à l'école élémentaire les enfants pourraient sortir seuls.

Les enseignants de la maternelle sont sensibilisés aux fratries concernées.

- Précision concernant les stationnements vélo : Des racks existent à l'intérieur de l'enceinte de l'école. Est-il possible de confirmer que ces racks sont utilisables par tout enfant venant à l'école via ce mode de transport 'doux' ?

Des racks à vélo existent à l'intérieur de l'école. Ils sont utilisés lors des activités vélo mais n'ont pas vocation à être utilisés toute l'année (problème de sécurité lors des temps de récréation et d'alaé). Des racks à vélo ont été installés sur la voirie (côté élémentaire).

En ce début d'année, des familles ont demandé des racks à vélo côté maternelle. La mairie précise qu'au niveau des bâtiments de l'alaé, ces racks existent.

- Quelques communications surprenantes :
 - Des parents surpris d'être prévenus via l'agenda de l'enfant (par un mot de sa main !) d'une grève
 - Des parents interpellés par la réponse faite à leurs enfants lorsque ceux-ci demandaient des nouvelles de leur institutrice absente.

Concernant les informations relatives à une grève, comme toute autre communication, les enseignants peuvent demander à leurs élèves d'écrire sur l'agenda ou le cahier de liaison (en particulier en cycle 3).

En ce qui concerne la réponse apportée par l'enseignant remplaçant concernant l'absence de l'enseignante, je ne peux apporter de précisions car je n'étais pas dans la classe lors des échanges. J'ai été informée de ce point, je suis allée moi-même donner des nouvelles à la classe concernée. Je suis étonnée que ce point apparaisse encore à l'ordre du jour.

- Elections des représentants des parents d'élève : Historiquement la participation est très faible au bureau de vote le jour des élections. La majorité des votes s'effectue 'par portée'. Cependant la tenue du bureau de vote nécessite de la disponibilité des parents et d'une partie de l'équipe enseignante. Nous proposons de faire évoluer ce mode de scrutin pour le limiter à un vote par portée ou correspondance uniquement à partir de la prochaine année scolaire.

La tenue des bureaux de vote le matin des élections nécessite une présence des parents d'élèves et d'un enseignant. Depuis cette année, le directeur peut décider après consultation préalable du conseil d'école que les élections ne se déroulent que par pli porté. Nous pouvons donc l'acter pour l'année prochaine car les 2 listes de parents y sont favorables.

- Formations des enseignants :
 - La Formation à l'Anglais est-elle initiale ou renouvelée tous les ans? Quel est le type de cette formation?

Les questions concernant la formation des enseignants ne font pas l'objet d'une réponse en conseil d'école. Pour information, voici le lien internet concernant cette habilitation en anglais :

<https://www.education.gouv.fr/botexte/bo011108/MENE0102337C.htm>

- Les Enseignants bénéficient-ils d'une Formation d'Accueil d'un Enfant en Situation de Handicap (autisme, etc...)?

Pas forcément, les enseignants s'inscrivent à des formations. Celles-ci concernent tous les champs d'enseignement.

- A.E.S.H :
 - Faisant suite à votre "information générale de rentrée élémentaire" où était spécifié que "2 AESH étaient en attente de recrutement", nous souhaiterions savoir où en est ce recrutement ?

L'école est toujours en attente du recrutement de 2 AESH pour compléter le dispositif. Ce sont les services du rectorat qui sont chargés des recrutements.

- L'absence d'un enseignant:
 - Nous souhaiterions une communication systématique sur l'absence d'un enseignant dès le 1er jour.
 - Est-il possible d'avoir un mot à l'entrée de l'école/de la classe + mot dans le cahier avec le nom de la personne remplaçante + si connue la durée?

Les enseignants absents sont dans la très grande majorité des cas remplacés. La continuité pédagogique est donc assurée. Nous ne sommes pas tenus d'informer systématiquement les parents dès le premier jour. En maternelle, lorsque nous avons connaissance d'une absence, dans la mesure du possible, nous informons les parents (affiche à l'entrée de l'école). En élémentaire, en l'absence de mot écrit, les enfants se chargent de cette information au retour au domicile.

- Projets pédagogiques:
 - Par rapport aux projets pédagogiques pensés par les enseignants, est-il possible d'avoir une communication claire afin que les parents qui le souhaitent en discutent à la maison et puissent éventuellement faire un relais?
- Les projets pédagogiques font l'objet d'une information au conseil d'école. Les parents peuvent s'y référer.

- Quelles sont les sorties prévues cette année? Y aura-t-il des sorties par exemple au Muséum Naturel de Toulouse, au Quai des savoirs, Cité de l'espace....?

Dans le contexte particulier de restriction sanitaire, nous ne sommes pas en mesure de vous informer des sorties à venir pour cette année.

- La natation est au programme. Qu'en est-il pour Cantelauze?

Effectivement, cet enseignement est une priorité nationale. Dans la réalité, des contraintes demeurent : coût de transport pour aller à la piscine Aqualudia (Muret), temps passé au niveau des trajets, créneaux horaires proposés par Aqualudia contraignants, nécessité d'avoir des parents agréés. Le savoir nager est une compétence à atteindre en fin de cycle 3. Les élèves de 6° bénéficient de cet enseignement.

En 2017, les enseignants de cycle 3 devaient amener les élèves à la piscine Aqualudia. Pour rappel, ce projet n'avait pu être mené à son terme (une dizaine de séances étaient initialement prévues) car le nombre de parents agréés n'était pas suffisant pour assurer l'encadrement de nos séances de natation.

- Récréations:

- Pourquoi pratiquement aucun jeu n'est autorisé dans la cour, alors qu'à l'ALAE, les cordes à sauter et autres jeux divers sont autorisés?

Lors du retour à l'école en juin, le protocole sanitaire n'autorisait pas le prêt collectif de jeu ou de matériel pédagogique. Même si ce protocole a été allégé, il est encore recommandé de limiter ce prêt.

A l'ALAE, les jeux sont désinfectés après utilisation, ce qui est plus compliqué à l'école sur le temps de la récréation.

- Questions pour la Mairie :

- L'année dernière, nous avons évoqué la difficulté d'Accès à l'école (et au collège) des enfants à vélo : manque de pistes cyclables, pas de marquage au sol,... Mme Le Maire et Mme Lacoste, avaient envisagés un partenariat avec le Collège, pour trouver des solutions. Nous souhaiterions savoir si cela a pu être fait. Pour la sécurité de tous, il va falloir au minimum effectuer un marquage au sol pour que le partage de la route automobilistes/cyclistes soit visible. D'autant plus pour une école dont l'activité vélo est son "activité phare".

- Suite au vol du panneau de "sens-interdit" sur le parking du bas, serait-il possible d'en remettre un nouveau svp? => La mairie le remplacera.

- Le trottoir qui longe le parvis, devant l'école, est très étroit. Le nombre de parents allant chercher leurs enfants du côté Maternelle puis au côté élémentaire (et inversement) à allure rapide (même heure de sortie), est important! Sans compter les poussettes!

Ces travaux d'agrandissement de trottoir, en profitant d'un morceau du parvis, peuvent-ils être effectués afin que tout le monde soit en sécurité?

La mairie cherche des solutions et précise que plusieurs solutions sont étudiées mais que celles-ci impliquent aussi l'agglo du Muretain.

Question pour l'Alae : Pouvons-nous programmer une réunion de rentrée avec parents d'élèves/ALAE svp?

Les directrices de l'alaé étant parties avant la fin de la séance, la question n'a pas pu être posée.

Conseil clôturé à 18h30.

Mme V.GOUEREC, secrétaire de séance

Mme C. LAYE, directrice.